



APPEL À PROJETS

Annexe 10 : modalités de candidature

Les candidats doivent remplir le dossier de candidature sans modifier l'ordre ou les questions. Tout dossier ne respectant pas cette logique, est susceptible de ne pas être étudié.

Le dossier complet comprend :

- une lettre de demande adressée au Président,
- le dossier de candidature dûment complété,
- une carte de localisation du projet,
- le cadre logique complété,
- le chronogramme des activités complété,
- le budget de l'année en cours,
- le budget prévisionnel du projet complété,
- la (les) fiche(s) de renseignements relative(s) au(x) partenaire(s) complétée(s),
- une planche photos,
- l'attestation complétée (uniquement pour les associations),
- l'avis de situation au répertoire Sirene,
- les statuts en vigueur, datés et signés,
- la copie de la publication au Journal Officiel publiant la création de l'association et copies éventuelles des dernières modifications déclarées,
- le rapport d'activités approuvé par l'assemblée générale,
- le bilan annuel et compte de résultat de l'exercice précédent,
- le rapport général et spécial du Commissaire aux comptes si obligatoire pour l'année n-1,
- le rapport moral du Président,

- le RIB avec mention de l'IBAN.

Ce dossier est à transmettre :

- par courriel à : solidarite-dechets@syctom-paris.fr
- Ou par voie postale, à l'attention de :

Monsieur le Président du Syctom
Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
Direction des relations avec les élus et de la coopération internationale
35 boulevard de Sébastopol
75001 PARIS